



COMMUNE DE  
**Gibloux**

**PLAN DIRECTEUR  
DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET  
EXTRASCOLAIRES**



Dicastère des Affaires scolaires, des Structures de garde,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
<b>I. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>II. Cadre du Plan directeur</b>	<b>2</b>
a. Contexte	2
b. Objectifs et outils	2
<b>III. Descriptions des interventions par site</b>	<b>3</b>
a. Organisation du cercle scolaire et des structures de garde	3
b. Effectifs Globaux	4
c. Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens	5
1. Situation actuelle	5
2. Effectifs de l'Établissement	6
3. Développement projeté	7
4. Considérations diverses	8
d. Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz	9
1. Situation actuelle	9
2. Effectifs de l'Établissement	10
3. Développement projeté	12
4. Considérations diverses	12
e. Établissement de Le Glèbe	13
1. Situation actuelle	13
2. Effectifs de l'Établissement	14
3. Développement projeté	16
4. Considérations diverses	16
f. Structures de garde	17
1. Accueils extrascolaires (AES)	17
2. Crèche	18
3. Maternelles	19
g. Salles de sports	19
1. Situation actuelle	19
2. Évolution des besoins	20
3. Développement projeté	21
<b>IV. Récapitulatif et coûts</b>	<b>22</b>
a. Récapitulatif des travaux projetés	22
b. Planification financière	22
<b>V. Conclusion</b>	<b>23</b>
<b>VI. Annexes</b>	<b>23</b>

## **I. Introduction**

Le présent Plan directeur a été adopté par le Conseil communal en séance du 29 mars 2021 après avoir été préavisé favorablement par la commission des Affaires scolaires (CAS) et la commission des Structures de garde (CSG). Il donne une vision claire du développement projeté des infrastructures scolaires et extrascolaires et ces dernières peuvent ainsi être intégrées dans la gestion globale du patrimoine communal dans le but d'améliorer son efficacité.

Il sied de relever que les infrastructures scolaires (au sens large) mentionnées ne concernent que le niveau 1H à 8H, le cycle d'orientation (CO) ne faisant pas l'objet du présent Plan. Le CO du Gibloux est en effet en mains de l'Association des cycles d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ; cette dernière gère intégralement son développement, étant précisé que notre commune est représentée au sein du comité de direction de celle-ci.

Au surplus, s'agissant des autres bâtiments (tels que par exemple les bâtiments anciennement affectés à l'usage scolaire), il est renvoyé au Rapport communal sur les bâtiments du 8 septembre 2020.

## **II. Cadre du Plan directeur**

### **a. Contexte**

La commune de Gibloux est issue de 5 anciennes communes qui ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Avant cette union, les communes étaient organisées en 3 cercles scolaires (Corpataux-Magnedens/Rossens, Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Le Glèbe), chacun disposant de plusieurs bâtiments.

Suite à la fusion et à la modification de la loi scolaire (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2015, respectivement le 1<sup>er</sup> août 2016 pour son ordonnance), la commune a donné une nouvelle orientation à son développement qui vise à mettre en œuvre des pôles scolaires (art. 2 al. 3 du Règlement scolaire communal), dans l'idée d'une « école globale » telle que voulue par la politique cantonale.

Ces enjeux doivent être considérés de manière concordante avec le défi démographique. En effet, le plan d'aménagement local (PAL) permet un large développement des habitations sur le territoire communal dans les quinze prochaines années. Il s'agit pour la commune d'anticiper ces besoins pour continuer à assumer ses obligations tout en réalisant la fusion en dotant chaque élève d'outils équivalents.

### **b. Objectifs et outils**

Le Plan directeur des écoles et des structures de garde vise les principaux buts suivants :

- accompagnement de la mise en œuvre de la Politique communale en matière scolaire et extrascolaire conformément au Message y relatif du Conseil communal du mois de juin 2019 en répondant à une volonté politique de planification efficace, transparente et actualisée des sites scolaires ;
- présenter au Conseil général une vision globale des infrastructures scolaires et extrascolaires de la commune, ainsi que les travaux d'extension et de transformation impliquant des coûts d'investissement dans le futur, si possible en précisant les chiffres ;
- échéancier des travaux projetés en tenant compte de la mise à jour régulière des besoins en fonction du développement communal ;
- fil conducteur à travers les différentes législatures.

L'outil principal sur lequel repose le présent Plan est le Message du mois de juin 2019 précité qui synthétise l'ensemble des travaux effectués quant au développement des écoles et des structures de garde. En particulier, deux outils sont particulièrement pertinents :

- l'étude de faisabilité d'extension des pôles scolaires du bureau Aeby, Aumann, Emery (AAE) qui évalue le potentiel de chacun desdits pôles ;
- l'étude démographique du bureau MicroGIS qui donne les indications utiles sur l'évolution projetée de la population sur le territoire communal.

Si des études techniques complémentaires quant à certains bâtiments scolaires ou extrascolaires (au sens large, comprenant également les salles de sports) pourraient être envisagées, la **mise à jour à intervalles réguliers de l'étude démographique** permettra d'adapter le calendrier projeté de certaines interventions, étant toutefois rappelé que la mise en œuvre des pôles scolaires d'ici 2026 fait l'objet d'un accord avec le canton. Enfin, la qualité des locaux au regard des normes actuelles doit également être considérée pour prioriser les interventions.

### **III. Description des interventions par site**

#### **a. Organisation du cercle scolaire et des structures de garde**

Le cercle scolaire de Gubloux est composé de trois Établissements que sont :

- **Corpataux-Magnedens/Rossens**, avec des bâtiments à Corpataux et Rossens (le bâtiment de Magnedens n'étant plus affecté aux besoins scolaires depuis 2019) ;
- **Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz**, avec des bâtiments à Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz ;
- **Le Glèbe**, avec un bâtiment à Estavayer-le-Gubloux.

Les structures de garde se greffent parfois sur l'organisation scolaire, à l'instar des accueils extrascolaires, ou sont réparties indépendamment de ladite organisation. La crèche est notamment située sur deux sites que sont Farvagny-le-Grand et Posieux (à Grangeneuve), étant rappelé qu'il est projeté de rapatrier ce dernier à Corpataux suite au regroupement de l'école de Corpataux à Rossens, et les écoles maternelles sont situées à Villarlod (Maison des Petits) et à Rossens (la Chrysalide).

## b. Effectifs globaux

**Total des 3 sites**

*État au 23.03.2021*

### PROJECTION POUR LES 4 PROCHAINES ANNEES

dates entrée EE	1.8.15 - 31.7.16	1.8.16 - 31.7.17	1.8.17 - 31.7.18	1.8.18 - 31.7.19	1.8.19 - 31.7.20
<b>Rentrée scolaire</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>
1H / 1E	81	86	75	96	82
2H / 2E	84	84	86	75	96

<b>Totaux enfantines</b>	<b>165</b>	<b>170</b>	<b>161</b>	<b>171</b>	<b>178</b>
classe nbre	8 classes	8 classes	8 classes	8 classes	9 classes
addition des 3 sites	9	10	9	9	9

3H / 1P	69	79	84	86	75
4H / 2P	100	72	79	84	86
5H / 3P	88	101	72	79	84
6H / 4P	92	89	101	72	79
7H / 5P	106	95	89	101	72
8H / 6P	95	102	95	89	101
<b>TOTAUX primaires</b>	<b>550</b>	<b>538</b>	<b>520</b>	<b>511</b>	<b>497</b>

Intégrations :	30 unités	26 unités	10 unités	6 unités	4 unités
<b>Totaux primaires avec intégrations</b>	<b>580</b>	<b>564</b>	<b>530</b>	<b>517</b>	<b>501</b>
classe nbre	28 classes	27 classes	26 classes	25 classes	24 classes
addition des 3 sites	28	28	26	26	25

<b>TOTAUX généraux</b>	<b>715</b>	<b>708</b>	<b>681</b>	<b>682</b>	<b>675</b>
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

(les enfants sont comptés avec intégration)

## c. Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens

### 1. Situation actuelle

Les écoles de cet Établissements correspondent à l'ancien Cercle scolaire du même nom. Jusqu'en 2018, les classes étaient réparties sur trois lieux : Corpataux, Magnedens et Rossens. L'école de Magnedens, qui comportait une salle de classe, a été désaffectée des besoins scolaires et la classe enfantine qui s'y trouvait a été rapatriée sur Corpataux en marge de l'année scolaire 2018/2019. La commune devra se prononcer sur l'avenir de celui-ci (cf. Rapport sur les bâtiments du 8 septembre 2020).

**L'école de Corpataux** est composée de 2 bâtiments. Si le plus petit est d'une grande vétusté, le bâtiment principal a été rénové intérieurement il y a quelques années. Le potentiel d'accueil du site est dès lors de 5 salles de classes (pas aux normes en vigueur), de deux salles d'appui, une salle des maîtres, d'une salle pour les services auxiliaires et les autres locaux « logistiques » (économat, grenier, sanitaires,...).



L'école de Corpataux ne permet donc pas d'assurer l'ensemble des services liés à une école dite « globale ». Les enfants doivent en effet prendre le bus scolaire pour certaines activités scolaires (éducation physique, activités créatrices, bibliothèque, logopédie, ...) ainsi que pour les activités extrascolaires (AES, activités culturelles ou sportives, ...) se situant à Rossens.

**L'école de Rossens** est composée de 2 bâtiments : l'école dite « ancienne », d'une certaine vétusté, héberge actuellement 4 classes, 2 classes d'appui ainsi que les salles d'activités créatrices. Le « nouveau » bâtiment est plus récent et accueille 4 salles de classes, une bibliothèque (communale : BRG), une salle de paroisse, une salle polyvalente (St-Rémy), un local pour les services auxiliaires ainsi que les locaux annexes.



Rossens est le pôle scolaire de cet Établissement. La salle de sports s'y trouve à proximité, ainsi que l'AES. Pour ce motif, l'ensemble des classes de Corpataux doivent être rapatriées sur ce lieu. Les travaux ont débuté (*Infra*, ch. 3).

Au surplus, il est renvoyé aux fiches techniques annexées qui présentent l'état détaillé de chacun des bâtiments scolaires de manière détaillée (cf. *Infra* chiffre VI).

## 2. Effectifs de l'Établissement

### PROJECTION POUR LES 4 PROCHAINES ANNEES

État au 23.03.2021

dates entrée EE	1.8.15 - 31.7.16	1.8.16 - 31.7.17	1.8.17 - 31.7.18	1.8.18 - 31.7.19	1.8.19 - 31.7.20
<b>Rentrée scolaire</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>
		(31 + 2 report)	(27+ 1 report)		
1H / 1E	35	33	28	32	32
2H / 2E	28	36	33	28	32

<b>Totaux enfantines</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>64</b>
classe nbre	3	4	3	3	3

3H / 1P	22	26	36	33	28
4H / 2P	32	22	26	36	33
5H / 3P	26	32	22	26	36
6H / 4P	30	26	32	22	26
7H / 5P	37	30	26	32	22
8H / 6P	34	37	30	26	32
<b>TOTAUX primaires</b>	<b>181</b>	<b>173</b>	<b>172</b>	<b>175</b>	<b>177</b>

Intégrations :	10 unités : 3H + 3x 7H + 8H	8 unités : 4H + 3x 8H	2 unités : 5H	2 unités 6H	2 unités 7H
<b>Totaux primaires avec intégrations</b>	191	181	174	177	179
classe nbre	9	9	9	9	9

<b>TOTAUX généraux</b>	<b>244</b>	<b>242</b>	<b>233</b>	<b>235</b>	<b>241</b>
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Cette projection se base sur les enfants nés et domiciliés dans le bassin de population des villages de Corpataux, Magnedens et Rossens. Même si les tendances à court terme peuvent être crédibilisées, cette projection ne permet pas d'appréhender le développement sur le moyen et long terme. C'est donc la question du développement territorial qui est centrale pour affiner les prévisions et pour présenter son calendrier. Pour analyser de manière détaillée ces enjeux,

une analyse « de terrain » peut être effectuée. Ce pas a été fait par la commune qui a mandaté le bureau spécialisé MicroGIS en 2018 pour effectuer une telle analyse, tenant compte du tissu construit et des développements éventuels conformes aux potentiels des différentes zones à bâtir. Il en est ressorti les projections suivantes :

(*extrait*)

		EFFECTIFS PAR GROUPE SCOLAIRE ET POLE												
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	150	150	151	153	156	159	161	164	167	169	172	175	178
	enfantine	37	37	37	38	39	39	40	41	41	42	43	43	44
	primaire	113	113	113	115	117	119	121	123	125	127	129	131	133
Centre	global	385	399	413	421	429	437	445	454	463	472	482	491	501
	enfantine	96	99	102	104	106	108	110	113	115	117	120	122	124
	primaire	289	300	311	317	323	329	335	341	348	355	362	369	377
Nord-est	global	250	262	273	279	284	290	295	301	307	313	320	326	332
	enfantine	62	65	68	69	71	72	73	75	76	78	79	81	82
	primaire	188	197	205	210	214	218	222	226	231	236	240	245	250
TOTAL	global	785	811	837	853	859	886	902	918	937	955	973	992	1010
	enfantine	195	201	208	212	216	220	224	228	232	237	241	246	251
	primaire	590	610	629	641	654	666	678	690	704	718	732	746	760

Ce tableau montre la tendance de développement des prochaines années jusqu'en 2030 et permet même d'extraire la tendance au-delà de cette date. Ce développement a ensuite été mis en confrontation avec les disponibilités actuelles des locaux.

(*extrait*)

		RESSOURCES A DISPOSITION ET CONFRONTATION AUX BESOINS													
		LOCAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantine	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaire	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
Centre	global	23	4	3	3	3	2	2	1	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantine	7	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaire	16	2	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-2	-2	-2
Nord-est	global	14	2	1	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2
	enfantine	4	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaire	10	1	-	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2
TOTAL	global	45	8	4	3	3	1	1	-	-1	-1	-2	-4	-4	-4
	enfantine	13	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaire	32	3	1	1	1	-1	-1	-1	-2	-2	-3	-5	-5	-5

À relever que cette projection considèrerait encore l'école de Magnedens comme disponible.

C'est sur cette base que le programme des locaux de l'agrandissement de l'école de Rossens a été arrêté, en tranchant la question politique du développement futur. Il sied en effet de souligner que l'étude MicroGIS tend à objectiver au maximum les besoins futurs. Si la tendance peut être suivie, la réalisation concrète sur le terrain peut parfois quelque peu différer. Par exemple, la projection montre une pleine utilisation des classes enfantines actuelles dès 2020, alors que celle-ci interviendra certainement au plus tôt à la rentrée 2021/2022.

### 3. Développement projeté

L'étude de faisabilité a mis en exergue les possibilités d'extension sur le site de Rossens. Si l'ancienne école est protégée, le nouveau bâtiment peut être surélevé, agrandi ou un bâtiment indépendant peut y être implanté. Les travaux du Conseil communal, avec l'appui d'un mandataire externe et de la commission de bâtisse, ont conclu à l'option « surélévation PLUS », à savoir l'optimisation du bâtiment actuel ainsi qu'un petit agrandissement au rez si nécessaire,

l'objectif étant notamment d'économiser les surfaces extérieures, notamment en vue d'une nouvelle autre extension future. Un mandat d'étude parallèle a été lancé : l'objectif est d'avoir terminé les travaux en 2023 au plus tard.

L'intervention sur ce lieu vise à mettre à niveau l'ensemble des classes de cet Établissement. L'affectation actuelle des locaux dans le nouveau bâtiment sera revue afin d'optimiser le potentiel du bâtiment ; les salles de classes primaires y seront regroupées et leur nombre comprendra des réserves permettant d'assumer les développements du PAL sur le long terme. L'ancienne école – bâtiment protégé - sera quant à elle affectée aux classes enfantines, qui seront mises à niveau, ainsi qu'aux services auxiliaires ; à noter que 4 salles enfantines seront accueillies, avec une potentielle 5<sup>e</sup> salle dans les combles selon l'évolution des besoins. L'intervention reste mineure dans ses objectifs mais en fonction des choix énergétiques, des travaux plus importants pourraient avoir lieu. Enfin, il sied de relever que la salle de sports (une salle et demie actuellement) peut également être agrandie à futur en fonction de la demande, tant scolaire que sportive ou culturelle.

Concernant les salles de sport en général, il est renvoyé au chapitre consacré (*Infra*, lettre g).

#### 4. Considérations diverses

Si sur le terrain, les démarches visant à rapatrier l'école de Corpataux semblent claires, il n'en reste pas moins que la mise en œuvre nécessite de larges réflexions. La question des mesures d'accompagnement devra faire l'objet de considérations politiques afin de soutenir au mieux ces changements. Les options choisies peuvent avoir un impact sur le terrain, notamment :

- ***Les transports scolaires*** : son organisation actuelle est proche d'atteindre ses limites, tant sur le point de vue des capacités des bus que de l'impact sur l'horaire et l'organisation scolaire. Le regroupement des classes sur un seul site scolaire nécessitera d'adapter l'organisation des bus, mais également de mettre en relation les besoins de l'ensemble du cercle scolaire (= coordination avec les autres Établissements) pour viser un service optimal tout en maîtrisant les coûts. Les éventuels aménagements des arrêts de bus devront faire l'objet d'une attention particulière, tant sur le plan technique que financier.
- ***Les chemins empruntés par les élèves pour aller à l'école*** : ceux-ci pourraient également entrer en considération dans les choix qui seront faits à l'avenir (transports scolaires, pédibus, vélo, etc.). En fonction des options choisies, des investissements supplémentaires sur site pourraient être effectués. Au surplus, ces éléments devront être intégrés au chapitre lié au développement des routes.
- ***L'affectation de l'école de Corpataux*** : le rapatriement des classes à Rossens implique de traiter la question de l'avenir des bâtiments scolaires de Corpataux. Ces derniers resteront néanmoins dans le giron de la politique scolaire et extrascolaire, vu qu'il est prévu de réaffecter principalement le site, d'une part, en place de jeux villageoise et, d'autre part, en crèche. Au surplus, il est renvoyé au chapitre consacré (*Infra*, lettre f chiffre 2).

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'une attention particulière de la part des autorités communales à l'avenir.

## **d. Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz**

### **1. Situation actuelle**

Les écoles de cet Établissements correspondent à l'ancien Cercle scolaire du même nom. Les classes sont réparties sur deux lieux : Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz. Les deux écoles bénéficient de toutes les infrastructures de base, mais les prestations sont disparates. Si la première est totalement aux normes, les locaux de la deuxième sont d'une grande vétusté et aucun espace ne correspond aux normes actuelles à l'exception d'une salle de classe enfantine. Par ailleurs, la salle de sports de Vuisternens-en-Ogoz était située dans un bâtiment privé, qui a connu une nouvelle réaffectation au début de la législature. Dès lors, les élèves scolarisés à Vuisternens-en-Ogoz empruntent le bus pour se rendre aux leçons de sports à Farvagny-le-Grand.

**L'école de Farvagny-le-Grand** est entrée en fonction en 1999 (puis son extension en 2017). Elle offre toutes les prestations nécessaires et respecte intégralement les normes. Elle est composée de 12 classes primaires et de 4 classes enfantines, de diverses salles d'appui, de salles d'activités créatrices, de salles pour les services de logopédie, psychologie et psychomotricité ainsi que de locaux annexes usuels (sanitaires, techniques, etc.). Le complexe comprend également la salle communale qui permet de répondre à certains besoins scolaires (notamment : rythmique). Un Accueil extrascolaire se situe dans le périmètre de l'école.



**L'école de Vuisternens-en-Ogoz** est un bâtiment centenaire qui offre 6 salles de classe ainsi que quelques locaux annexes (salle informatique, salle d'appui ou d'activités créatrices, sanitaires, etc.). La configuration des espaces reflète le grand âge du bâtiment ; si le charme est incontestable, il ne respecte pas les normes actuelles, tant du point de vue de la grandeur des locaux que des accès. Un Accueil extrascolaire se trouve dans le périmètre de l'école ; il se situe néanmoins dans une structure provisoire.



Farvagny-le-Grand est le pôle scolaire de cet Établissement. La salle de sports s'y trouve à proximité. Pour ce motif, l'ensemble des classes de Vuisternens-en-Ogoz devront être rapatriées sur ce lieu. L'échéance projetée une réalisation d'ici la rentrée scolaire 2026/2027.

## 2. Effectifs de l'Établissement

### PROJECTION POUR LES 4 PROCHAINES ANNEES *État au 23.03.2021*

dates entrée EE	1.8.15 - 31.7.16	1.8.16 - 31.7.17	1.8.17 - 31.7.18	1.8.18 - 31.7.19	1.8.19 - 31.7.20
Rentrée scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
		(31 + 7 reports)	(32 + 1 report)		
1H / 1E	36	38	33	46	37
2H / 2E	38	37	38	33	46

<b>Totaux enfantines</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>71</b>	<b>79</b>	<b>83</b>
classe nbre	4	4	4	4	4

3H / 1P	33	35	37	38	33
4H / 2P	54	36	35	37	38
5H / 3P	45	55	36	35	37
6H / 4P	39	45	55	36	35
7H / 5P	50	42	45	55	36
8H / 6P	40	46	42	45	55
<b>TOTAUX primaires</b>	<b>261</b>	<b>259</b>	<b>250</b>	<b>246</b>	<b>234</b>

Intégrations :	14 unités : 4H + 6H + 4x 7H + 8H	12 unités : 5H + 7H + 4x 8H	4 unités : 6H + 8H	2 unités : 7H	2 unités : 8H
<b>Totaux primaires avec intégrations</b>	<b>275</b>	<b>271</b>	<b>254</b>	<b>248</b>	<b>236</b>
classes - nombre	13	13	12	12	12

<b>TOTAUX généraux</b>	<b>335</b>	<b>334</b>	<b>321</b>	<b>325</b>	<b>317</b>
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Cette projection se base sur les enfants nés et domiciliés dans le bassin de population des villages de Farvagny-le Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles, Posat et Vuisternens-en-Ogoz. Même si les tendances à court terme peuvent être crédibilisées, cette projection ne permet pas d'appréhender le développement sur le moyen et long terme. C'est donc la question du développement territorial qui est centrale pour affiner les prévisions et pour présenter son calendrier. Pour analyser de manière détaillée ces enjeux, une analyse « de terrain » peut être effectuée. Ce pas a été fait par la commune qui a mandaté le bureau spécialisé MicroGIS en 2018 pour effectuer une telle analyse, tenant compte du tissu construit et des développements potentiels conformes aux potentiels des différentes zones à bâtir. Il en est ressorti les projections suivantes :

(*extrait*)

EFFECTIFS PAR GROUPE SCOLAIRE ET POLE		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	150	150	151	153	156	159	161	164	167	169	172	175	178
	enfantines	37	37	37	38	39	39	40	41	41	42	43	43	44
	primaires	113	113	114	115	117	120	121	123	126	127	129	132	134
Centre	global	385	399	413	421	429	437	445	454	463	472	482	491	501
	enfantines	96	99	102	104	106	108	110	113	115	117	120	122	124
	primaires	289	300	310	317	323	329	335	341	348	355	362	369	376
Nord-est	global	290	282	273	279	294	290	295	301	307	313	320	326	332
	enfantines	62	65	68	69	71	72	73	75	76	78	79	81	82
	primaires	188	197	205	210	214	218	222	226	231	236	240	245	250
TOTAL	global	785	811	837	853	869	886	902	918	937	955	973	992	1'010
	enfantines	195	201	208	212	216	220	224	228	232	237	241	246	251
	primaires	590	610	629	641	654	666	678	690	704	718	732	746	760

Ce tableau montre la tendance de développement des prochaines années jusqu'en 2030 et permet même d'extraire la tendance au-delà de cette date. Ce développement a ensuite été mis en confrontation avec les disponibilités actuelles des locaux.

(*extrait*)

RESSOURCES A DISPOSITION ET CONFRONTATION AUX BESOINS		LOCAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantines	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaires	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
Centre	global	23	4	3	3	3	2	2	1	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantines	7	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaires	16	2	1	1	1	-	-	-	-1	-1	-1	-2	-2	-2
Nord-est	global	14	2	1	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2
	enfantines	4	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaires	10	1	-	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2
TOTAL	global	45	6	4	3	3	1	1	-	-1	-1	-2	-4	-4	-4
	enfantines	13	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaires	32	3	1	1	1	-1	-1	-1	-2	-2	-3	-5	-5	-5

Les projections montrent qu'il manquera une salle dès 2025, respectivement 2 salles dès 2028. Ces analyses devront être régulièrement affinées pour concrétiser au mieux le calendrier, ce qui permettra également de tenir compte au mieux du développement effectif du territoire (constructions, densification, etc.).

### 3. Développement projeté

L'étude de faisabilité a confirmé les possibilités importantes d'extension sur le site de Farvagny-le-Grand, que ce soit en surélevant ou étendant le complexe ou encore en construisant un bâtiment indépendant.

L'objectif actuel est de rapatrier l'école de Vuisternens-en-Ogoz à Farvagny-le-Grand au plus tard pour la rentrée 2026. La commune répondra ainsi à ses besoins scolaires tout en mettant à jour une infrastructure centenaire : l'utilisation du bâtiment de Vuisternens-en-Ogoz comme école est en effet proche d'atteindre ses limites. Cette mise à niveau permettra également à la commune de tendre à une équité des outils et des infrastructures mises à disposition de l'ensemble des écoliers de Gibloux. Les travaux concrets visant à réaliser cet objectif devront être réalisés dès 2022 pour respecter le calendrier arrêté.

### 4. Considérations diverses

Si, sur le terrain, les démarches visant à rapatrier l'école de Vuisternens-en-Ogoz semblent claires, il n'en reste pas moins que la mise en œuvre nécessite de larges réflexions. La question des mesures d'accompagnement devra faire l'objet de considérations politiques afin de soutenir au mieux ces changements. Les options choisies peuvent avoir un impact sur le terrain, notamment :

- **Les transports scolaires** : son organisation actuelle est proche d'atteindre ses limites, tant du point de vue des capacités des bus que de l'impact sur l'horaire et l'organisation scolaire. Le regroupement des classes sur un seul site scolaire nécessitera d'adapter l'organisation des bus, mais également de mettre en relation les besoins de l'ensemble du cercle scolaire (= coordination avec les autres Établissements) pour viser un service optimal tout en maîtrisant les coûts. Les éventuels aménagements des arrêts de bus devront faire l'objet d'une attention particulière, tant sur le plan technique que financier.
- **Les chemins empruntés par les élèves pour aller à l'école** : ceux-ci pourraient également entrer en considération dans les choix qui seront faits à l'avenir (transports scolaires, pédibus, vélo, etc.). En fonction des options choisies, des investissements supplémentaires sur site pourraient être effectués. Au surplus, ces éléments devront être intégrés au chapitre lié au développement des routes.
- **L'affectation de l'école de Vuisternens-en-Ogoz** : le rapatriement des classes à Farvagny-le-Grand implique de traiter la question de l'avenir du bâtiment scolaire de Vuisternens-en-Ogoz. Il n'est à ce jour pas possible de savoir s'il restera dans le giron de la politique scolaire et extrascolaire ou s'il sera affecté à d'autres tâches communales ; ce travail occupera les autorités communales durant la législature 2021/2026 en tenant compte non seulement de l'ensemble du développement des infrastructures communales, mais également des services propres au village de Vuisternens-en-Ogoz. Les pistes suivantes sont déjà relevées : intégration de la ludothèque ou de la Maison des Petits, mise à disposition de la salle ménagère pour les sociétés locales et les privés, attribution éventuelle de locaux à des sociétés locales demandeuses, etc.

- Le PAL, secteur Farvagny, devra rapidement être modifié quant aux limites nord de la parcelle du complexe communal de Farvagny. En effet, il est fort probable que la Commune décide de procéder à l'extension de l'école de Farvagny-le-Grand sur le parking actuel du complexe, de sorte qu'un espace supplémentaire sera nécessaire pour accéder à la salle communale.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'une attention particulière de la part des autorités communales à l'avenir.

## e. Établissement de Le Glèbe

### 1. Situation actuelle

L'école de l'Établissement du Glèbe correspond à l'ancien Cercle scolaire du même nom. L'ancienne commune avait d'ores et déjà rapatrié l'ensemble de ses classes sur le site d'Estavayer-le-Gibloux. Le site dispose de toutes les infrastructures nécessaires, des salles créatrices, de l'AES à la salle de sport. L'école est néanmoins composée de deux parties, l'une plus ancienne et l'autre plus récente, ainsi que d'un pavillon accueillant 2 classes enfantines (1H-2H). Les locaux offerts par l'ancienne partie sont d'une qualité bien inférieure, notamment en termes d'espace et de configuration. Les élèves des villages de Rueyres-St-Laurent, de Villarsel-le-Gibloux et de Villarlod s'y rendent en transports scolaires.



## 2. Effectifs de l'Établissement

**Le Glèbe**

**État au 23.03.2021**

### PROJECTION POUR LES 4 PROCHAINES ANNEES

dates entrée EE	1.8.15 - 31.7.16	1.8.16 - 31.7.17	1.8.17 - 31.7.18	1.8.18 - 31.7.19	1.8.19 - 31.7.20
Rentrée scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
		12 + 3 reports	(13 + 1 report)		
1H / 1E	10	15	14	18	13
2H / 2E	18	11	15	14	18

<b>Totaux enfantines</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>31</b>
classe nbre	2	2	2	2	2

3H / 1P	14	18	11	15	14
4H / 2P	14	14	18	11	15
5H / 3P	17	14	14	18	11
6H / 4P	23	18	14	14	18
7H / 5P	19	23	18	14	14
8H / 6P	21	19	23	18	14
<b>TOTAUX primaires</b>	<b>108</b>	<b>106</b>	<b>98</b>	<b>90</b>	<b>86</b>

Intégrations :	6 unités : 5H + 6H + 7H	6 unités : 6H + 7H + 8H	4 unités : 7H + 8H	2 unités : 8H	0 unité
<b>Totaux primaires avec intégrations</b>	114	112	102	92	86
classe nbre	6	6	5	5	4

<b>TOTAUX généraux</b>	<b>136</b>	<b>132</b>	<b>127</b>	<b>122</b>	<b>117</b>
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Cette projection se base sur les enfants nés et domiciliés dans le bassin de population des villages d'Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarlod et Villarsel-le-Gibloux. Même si les tendances à court terme peuvent être crédibilisées, cette projection ne permet pas d'appréhender le développement sur le moyen et long terme. C'est donc la question du

développement territorial qui est centrale pour affiner les prévisions et pour présenter son calendrier. Pour analyser de manière détaillée ces enjeux, une analyse « de terrain » peut être effectuée. Ce pas a été fait par la commune qui a mandaté le bureau spécialisé MicroGIS en 2018 pour effectuer une telle analyse, tenant compte du tissu construit et des développements potentiels conformes aux potentiels des différentes zones à bâtir. Il en est ressorti les projections suivantes :

(*extrait*)

EFFECTIFS PAR GROUPE SCOLAIRE ET POLE		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	150	150	151	153	156	159	161	164	167	169	172	175	178
	enfantines	37	37	37	38	39	39	40	41	41	42	43	43	44
	primaires	113	113	113	115	117	119	121	123	125	127	129	131	133
Centre	global	299	299	313	321	323	327	330	334	338	342	346	351	354
	enfantines	96	99	102	104	106	108	110	113	115	117	120	122	124
	primaires	209	200	210	217	223	229	235	241	248	255	262	269	276
Nord-est	global	250	262	273	279	284	290	295	301	307	313	320	326	332
	enfantines	62	65	68	69	71	72	73	75	76	78	79	81	82
	primaires	188	197	205	210	214	218	222	226	231	236	240	245	250
TOTAL	global	785	811	837	853	869	886	902	918	937	955	973	992	1'010
	enfantines	195	201	208	212	216	220	224	228	232	237	241	246	251
	primaires	590	610	629	641	654	666	678	690	704	718	732	746	760

Ce tableau montre la tendance de développement des prochaines années jusqu'en 2030 et permet même d'extraire la tendance au-delà de cette date. Ce développement a ensuite été mis en confrontation avec les disponibilités actuelles des locaux.

(*extrait*)

RESSOURCES A DISPOSITION ET CONFRONTATION AUX BESOINS		LOCAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantines	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaires	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
Centre	global	26	4	3	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	enfantines	7	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaires	16	2	1	1	1	-	-	-	-1	-1	-1	-2	-2	-2
Nord-est	global	14	2	1	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2
	enfantines	4	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaires	10	1	-	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2
TOTAL	global	45	6	4	3	3	1	1	-	-1	-1	-2	-4	-4	-4
	enfantines	13	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaires	32	3	1	1	1	-1	-1	-1	-2	-2	-3	-5	-5	-5

Sur la base de cette projection, il semble que l'école actuelle d'Estavayer-le-Gibloux puisse répondre aux besoins jusqu'en 2027. Dès 2028, l'analyse montre en effet le manque d'une classe. Il s'agira néanmoins de mettre régulièrement l'étude démographique à jour pour suivre l'évolution concrète. Il sied en effet de souligner que l'étude MicroGIS tend à objectiver au maximum les besoins futurs. Si la tendance peut être suivie, la réalisation concrète sur le terrain peut parfois quelque différer.

### 3. Développement projeté

L'étude de faisabilité a confirmé les possibilités importantes d'extension sur le site d'Estavayer-le-Gibloux, que ce soit en surélevant ou étendant le complexe ou encore en construisant un bâtiment indépendant.

Sur la base de l'étude démographique, une salle de classe sera manquante en 2028, étant précisé que l'école actuelle ne bénéficie d'aucune marge. Une accélération du développement démographique pourrait donc nécessiter plus rapidement de nouvelles salles de classes.

Outre la question démographique, la situation actuelle de l'ancienne école pourrait être considérée, du fait que les classes et locaux qui s'y trouvent ne sont plus aux normes actuelles, bien que bénéficiant d'un droit acquis. Une intervention sur ce secteur, ne serait-ce que du point de vue de l'extension des pavillons existants et du raccord au bâtiment principal, pourrait ainsi être anticipée dans l'attente d'une intervention dans l'ancienne partie. L'enjeu devra également prendre en compte la situation de l'accueil extrascolaire. La nécessité d'intégrer ces travaux dans la planification financière ainsi que des ressources de l'administration sera également un facteur à prendre en compte pour arrêter le calendrier et prendre les décisions y relatives.

### 4. Considérations diverses

Les enjeux sont moins importants dans cet Établissement du fait que les classes ont déjà été regroupées en un seul endroit. Une attention particulière devra néanmoins être portée aux éléments suivants :

- **Qualité des infrastructures et délais** : l'échéance en termes de besoins devra être confirmée pour anticiper au mieux le développement démographique. La date d'intervention devra également prendre en compte les qualités actuelles des infrastructures, notamment le fait que certaines classes de l'ancien bâtiment n'offrent plus un outil d'une qualité équivalente à celles du « nouveau » bâtiment. De même, les classes enfantines et la salle des maîtres ne sont pas rattachées au bâtiment principal et l'AES se situe dans un appartement. Si les travaux à entreprendre pouvant probablement être scindés en deux (surélévation des pavillons et liaison bâtiment principal / ancienne école), l'opportunité d'avancer l'un ou l'autre des travaux dans la planification financière permettrait d'améliorer de manière importante le quotidien des élèves et des enseignants. Cette question pourrait par exemple être mise en relation avec l'objectif 2026 (objectif de réalisation de la fusion).
- **Transports scolaires** : la question de l'organisation des transports scolaires pour l'ensemble de la Commune impactera forcément l'organisation y relative dans le secteur du Glèbe. Il faudra saisir cette opportunité pour améliorer la prise en charge actuelle desdits transports, y compris des arrêts de bus scolaire.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'une attention particulière de la part des autorités communales à l'avenir.

## f. Structures de garde

### 1. Accueils extrascolaires (AES)

De manière générale, les AES communaux disposent d'infrastructures répondant aux besoins, notamment sur le plan du nombre de places d'accueil. Leur localisation se situe au sein des pôles scolaires, ainsi qu'à Vuisternens-en-Ogoz. L'école de Corpataux ne bénéficie d'aucun AES, les élèves se rendant à Rossens pour ce service. Les classes de Corpataux seront prochainement rapatriées à Rossens, de sorte que cette situation sera prochainement corrigée (en évitant les nombreux transports entre les deux villages en lien avec ce service).

En détail, les structures sont les suivantes :

<p>L'<b>AES du Glèbe</b> se situe au 2<sup>e</sup> étage de l'ancienne école d'Estavayer-le-Gibloux. Cette infrastructure étant relativement vétuste et n'offrant qu'un potentiel d'accueil limité, il sera nécessaire de donner une nouvelle dynamique à cette structure à l'avenir. Les besoins sont néanmoins pour l'heure couverts pour la prochaine législature.</p>	
<p>L'<b>AES de Farvagny</b> se situe dans le périmètre de l'école de Farvagny-le-Grand. Il a pris possession dans les locaux de l'ancienne administration communale de Farvagny en 2018, de sorte que son potentiel d'accueil est grand (près d'une septantaine de places). Il bénéficie par ailleurs de l'ensemble des services utiles (réfectoire, salles de jeux et de devoir, salle de nuit, etc.). Cette structure pourra absorber celle de Vuisternens-en-Ogoz lors de son rapatriement.</p>	
<p>L'<b>AES de Rossens</b> est situé sous la salle de sports depuis la dernière rénovation de ce bâtiment en 2015. Le niveau de prestation est donc d'excellente qualité et l'offre en place d'accueil permet de répondre aux besoins actuels de l'Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens. La situation devra néanmoins être suivie avec attention en cas d'augmentation de la population scolaire et des habitudes des familles.</p>	

L'**AES de Vuisternens-en-Ogoz** se situe dans une structure provisoire dans le périmètre de l'école actuelle. Les places d'accueil seront rapatriées à Farvagny-le-Grand simultanément à la fermeture de l'école. Les pavillons devront ensuite être démontés et évacués.



Globalement, les structures actuelles permettent de répondre au besoin en places d'accueil. Néanmoins, outre la question du développement démographique, les habitudes des familles et certainement le changement des mœurs, avec un besoin plus important en structures permettant de concilier vie familiale et professionnelle, pourront influencer les demandes futures en place d'AES. La Commune devra donc conserver un œil attentif à l'évolution de ces besoins, ainsi que réfléchir parallèlement à la qualité de ses infrastructures.

## 2. Crèche

La crèche La Marelle (association privée reconnue par la Commune) dispose de locaux répartis entre Farvagny-le-Grand (depuis 2018) et Grangeneuve. Le taux d'occupation est actuellement d'environ 90%. L'accroissement de la population tant à Gubloux qu'Hauterive FR nécessite d'anticiper également l'augmentation en places d'accueil en crèche. En particulier, un taux d'occupation de 100% semble illusoire, du fait que certaines tranches horaires ou journées sont plus fréquentées que d'autres. À l'inverse, un taux d'occupation de 90% en moyenne peut cacher des taux d'occupation de 100% certaines journées de la semaine et le renvoi des familles auprès d'autres crèches.

Pour cette raison, le rapatriement du site de Grangeneuve à Corpataux permettra d'ouvrir des groupes supplémentaires, tout en mettant à niveau les infrastructures, tendant sur ce plan également à une certaine équité des outils. Le délai de rapatriement sera affiné en parallèle de l'extension de l'école de Rossens, qui donne le rythme ; c'est en effet lorsque les classes scolaires actuellement situées à Corpataux pourront être rapatriées à Rossens que les travaux pourront être entrepris à Corpataux en vue de la transformation en crèche. Les travaux nécessaires pourront toutefois se limiter à une intervention mineure du fait que l'école de Corpataux accueille déjà des classes. Des éléments supplémentaires devront notamment être ajoutés.

Au jour de la rédaction du présent rapport, les travaux d'adaptation (en vue de l'accueil de la crèche) à Corpataux semblent pouvoir se dérouler durant l'année scolaire 2023/2024, pour une ouverture du site au plus tard à l'été 2024. Cet élément devra être confirmé au début de la législature 2021/2026, de même que l'éventualité de maintenir un troisième site à Grangeneuve. Même si ce scénario semble peu probable, il devra tout de même être vérifié en collaboration avec la Commune d'Hauterive FR. À relever que la situation sanitaire (COVID) actuelle rend

d'autant plus difficile les prévisions et l'évolution de la demande en matière de places en structures de crèche.

Finalement, la prise de possession des locaux de Corpataux devra s'accompagner de la création d'un jardin réservé à la crèche. Le site de Corpataux le permet et cet élément a déjà été considéré dans le projet actuel de rénovation de place de jeux, étant rappelé que le site continuera à offrir une place de jeux du village.

### 3. Maternelles

Deux écoles maternelles sont actuellement reconnues sur le territoire communal : la Maison des Petits, située à Villarlod, et la Chrysalide, située à Rossens. Ces deux structures sont hébergées dans des locaux communaux. Leur localisation n'est toutefois pas immuable, de sorte que des adaptations pourront être apportées au gré de l'évolution future des besoins et de la disponibilité des infrastructures communales. Ainsi, un éventuel retour de la Maison des Petits à Vuisternens-en-Ogoz, tout comme un déménagement de la Chrysalide à Corpataux sont des scénarios qui devront être considérés à l'avenir.

#### g. Salles de sports

##### 1. Situation actuelle

Les salles de sport communales se situent actuellement à proximité des pôles scolaires, à savoir à Estavayer-le-Gibloux, à Farvagny-le-Grand et à Rossens. Il sied de relever que la salle de sport qui existait à Vuisternens-en-Ogoz n'appartenait pas à la collectivité et a dans l'intervalle été fermée pour être transformée en appartements. De même, il existe deux salles de sport sur le pôle scolaire de l'école secondaire à Farvagny-le-Grand. Ces dernières ne font pas l'objet du présent rapport et sont gérées par l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Dans le détail, les salles de sport communales sont les suivantes :

<p><b>Estavayer-le-Gibloux</b> C'est salle de sport simple fait également office de salle polyvalente et dispose d'une scène ainsi que d'un office. Située au cœur de l'école, elle répond tant aux besoins scolaires que des besoins de la vie villageoise.</p>	
<p><b>Farvagny-le-Grand</b> C'est une salle de sport double consacrée aux besoins sportifs. Elle dispose de gradins, d'un office et de nombreux vestiaires pour les besoins du complexe sportif (présence de</p>	

nombreuses infrastructures sportives extérieures) dans lequel elle se situe, juxtaposant le complexe scolaire. Lors de grands événements, elle peut être transformée en salle polyvalente.



**Rossens**  
C'est une salle de sport disposant également de demi-salle. Elle fait également office de salle polyvalente, dotée d'une cuisine et d'une scène. Juxtaposant l'école de Rossens, elle répond tant aux besoins scolaires que des besoins de la vie villageoise, abritant en sus des locaux pour les sociétés.



## 2. Évolution des besoins

Parallèlement à l'analyse des besoins scolaires sur la base du développement démographique, MicroGIS s'est penché sur les besoins en salles de sport. Il en découle les besoins suivants :

BESOINS EN SALLES DE SPORT (28 PERIODES)

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8
	enfantines	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	primaires	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8
Centre	global	1.7	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1
	enfantines	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
	primaires	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9
Nord-est	global	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
	enfantines	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	primaires	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3
TOTAL	global	3.5	3.7	3.7	3.7	3.9	3.9	4.0	4.1	4.1	4.2	4.4	4.4	4.4
	enfantines	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
	primaires	3.1	3.3	3.3	3.3	3.5	3.5	3.5	3.6	3.6	3.8	4.0	4.0	4.0

Le tableau met en évidence le nombre de salles de sport nécessaire par pôle.

Si les besoins sont couverts dans le pôle Sud-Ouest (Estavayer-le-Gibloux) et Nord-est (Rossens), le besoin en salle de sport supplémentaire deviendra pressant en 2028 pour le pôle du Centre (Farvagny-le-Grand). Cela s'explique notamment par le fait que la salle de sport de Vuisternens-en-Ogoz n'a pas été remplacée. Par ailleurs, sont exprimés ici les besoins scolaires. Un basculement dans les salles du CO ne sont pas envisageables, celles-ci approchant également de leur saturation, sans mentionner les autres considérations pratiques.

Pour déterminer le calendrier futur d'intervention en vue de l'agrandissement de la salle de sport de Farvagny-le-Grand, différents facteurs pourront entrer en considération : l'analyse fine des besoins scolaires, étant rappelé que le développement des salles de rythmique permet de compenser partiellement les besoins en salles de sport / les besoins des sociétés locales, ceux-ci pouvant justifier une anticipation de certains investissements / les ressources communales,

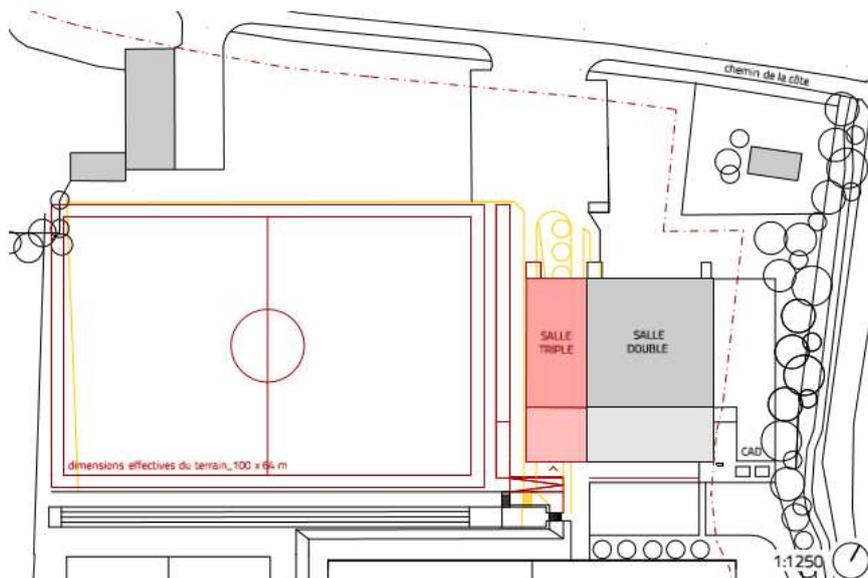
afin de tenir compte de l'ensemble des projets à développer et à accompagner pour l'administration communale.

Enfin, il sied de préciser également que les quelques disponibilités restantes à Estavayer-le-Gibloux pourront être temporairement utilisées pour couvrir les besoins du pôle du Centre en cas de nécessité, dans le cas où les travaux ne pouvaient pas être achevés à temps. Dans la même logique, la future nouvelle salle pourra contribuer à dépanner les besoins des autres pôles en cas de pic(s) des effectifs scolaires.

### 3. Développement projeté

L'extension de la salle de sport double de Farvagny-le-Grand en salle de sport triple devra être réalisée pour 2028, sous réserve du suivi des besoins. Le site actuel de Pra-Novy permet d'accueillir cette extension, la salle double actuelle prévoyant déjà son extension vers l'Est. Néanmoins, en vingt ans, les normes ont passablement changé, de sorte que l'extension vers l'Ouest sera peut-être imposée. Cette question fera l'objet d'une attention particulière et une première étude sera réalisée en 2021, étant rappelé que le CAD a pu être agrandi vers l'Est.

L'étude de faisabilité technique a pour l'heure confirmé une possibilité d'extension de la salle du côté Ouest, scénario le plus défavorable sur le plan économique :



Sur un plan politique, les travaux devront être coordonnés avec le Dicastère des sports afin de répondre tant aux besoins scolaires qu'aux besoins sportifs de manière optimale.

#### IV. Récapitulatif et coûts

##### a. Récapitulatif des travaux projetés

En termes d'échéance, les principales interventions suivantes sont projetées à ce jour afin de répondre aux besoins scolaires et extrascolaires :

Projet	Échéance
<b>Extension de l'école de Rossens</b>	<b>2023</b>
Travaux liés :	
- Agrandissement du bâtiment principal de Rossens	2023
- Rénovation de l'ancienne école de Rossens	2023
- Adaptation de l'école de Corpataux en crèche	2024
<b>Extension de l'école de Farvagny-le-Grand</b>	<b>2026</b>
<b>Extension de la salle de sport de Farvagny-le-Grand</b>	<b>2028</b>
<b>Extension de l'école d'Estavayer-le-Gibloux</b>	<b>2028</b>
Travaux liés :	
- Surélévation des pavillons et liaison avec le bâtiment principal	2028
- Rénovation de l'ancienne école, y compris de l'AES	2028

Il sied de relever que certaines échéances pourront être revues sur la base d'autres motifs que les besoins *strico sensu*, comme déjà mentionné concernant l'école d'Estavayer-le-Gibloux (pour des motifs de qualité des prestations et/ou de suffisance de place pour les écoles et l'AES) ou pour la salle de sport de Farvagny-le-Grand (motifs sportifs). À souligner également que l'échéance de l'extension de l'école de Rossens, projetée initialement en 2022, a été reportée à 2023 suite au récent MEP ; le calendrier sera affiné ces prochains mois.

Enfin, s'ajouteront à cette liste les autres travaux éventuels avec le déplacement et/ou le développement des écoles maternelles ou de la bibliothèque (BRG). Concernant ce dernier point, une attention particulière devra être apportée aux besoins de la BRG dont les espaces à disposition atteignent leurs limites, étant précisé que l'agrandissement en cours de l'école de Rossens prévoit d'ores et déjà un agrandissement du site rossenois de la BRG.

##### b. Planification financière

L'intention de planification mentionnée sous le chiffre a précédent a été retranscrit dans la planification financière, reportant les principales interventions de la manière suivante :

Échéances	Objet	Montant (CHF)
2020-2023	Extension de l'école de Rossens	7'000'000.-
2023-2026	Extension de l'école de Farvagny-le-Grand	7'000'000.-
2028	Extension de la salle de sport de Farvagny-le-Grand	3'500'000.-
2028	Extension de l'école d'Estavayer-le-Gibloux	1'000'000.-

À noter que le montant à la planification financière concernant l'école d'Estavayer-le-Gibloux ne comprend que la surélévation des pavillons et la liaison avec le bâtiment principal. Les montants à affecter sur ce secteur et le calendrier devront être affinés lors de l'élaboration des planifications financières durant la législature 2021/2026.

Ces charges s'accompagneront également de produits du fait de la désaffectation des besoins scolaires et extrascolaires de certains bâtiments communaux : subventions diverses et ventes de bâtiments communaux (cf. Rapport sur la Politique communale scolaire et extrascolaire du mois de juin 2019).

## **V. Conclusion**

De nombreux travaux seront à réaliser ces prochaines années pour la Commune de Gibloux. En particulier, la législature 2021/2026 sera intense avec la conduite des travaux de l'extension de l'école de Rossens et de l'école de Farvagny-le-Grand, ainsi que le lancement de la première phase des autres extensions projetées.

Le calendrier des interventions projetées devra être régulièrement confirmé, notamment au moyen de l'étude démographique à mettre à jour. Le cadre général (évolution du cadre légal et des besoins) devra également faire l'objet d'une attention particulière. Pour accompagner la vie actuelle des bâtiments scolaires et extrascolaires, il sera également important de mettre sur pied un suivi harmonisé du parc immobilier communal (p. ex. au moyen de « revues infrastructures »).

Cela étant, ces travaux seront également l'occasion pour notre Commune de Gibloux de mettre à niveau ses infrastructures et de réaliser pleinement la fusion. Il s'agira de répondre au mieux à ces défis futurs en dessinant un développement harmonieux des prestations communales

## **VI. Annexes**

Les annexes complètent et détaillent le présent rapport dans le but de doter la commune d'un réel outil de planification et de suivi des échéances. Les différents outils, à l'instar de l'étude MicroGIS sur le développement démographique, devront être régulièrement mis à jour.

1. Rapport sur la Politique scolaire et extrascolaire du mois de juin 20219
2. Étude de faisabilité technique du bureau Aeby, Aumann, Emery du mois de février 2019
3. Étude démographique du bureau MicroGIS du mois de mai 2019
4. Fiches techniques par bâtiment (*à rédiger lors de la législature 2021/2026*)